

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/GP 03/1

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITE DU CODEX SUR LES PRINCIPES GENERAUX
Dix-huitième session
Paris, France, 7 – 11 avril 2003**

La réunion se tiendra au Centre international de conférences BERCY, 139 rue de Bercy, 75012 Paris
du lundi 7 avril 2003 à 10 heures au vendredi 11 avril 2003

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/GP 03/1
2.	Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex	CX/GP 03/2
3.	Analyse des risques :	
	a) Projet de Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius	ALINORM 03/33 Annexe II CL 2002/38-GP
	– Observations des gouvernements à l'étape 6	CX/GP 03/3
	b) Avant-projet de Principes de travail pour l'analyse des risques en matière de sécurité des aliments	CL 2002/39-GP
	– Observations des gouvernements à l'étape 3	CX/GP 03/4
4.	Avant-projet de révision du Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires	CX/GP 03/5
	- Observations des gouvernements à l'étape 3	CX/GP 03/5-Add.1
5.	Admission des organisations d'intégration économique régionale à la qualité de membre de la Commission du Codex Alimentarius	CX/GP 03/6
6.	Considération de la traçabilité/traçage des produits	CX/GP 03/7
7.	Directives pour la coopération avec les organisations internationales intergouvernementales	CX/GP 03/8
8.	Autres questions, travaux futurs et date et lieu de la prochaine session	
9.	Adoption du rapport	

Note: Mesdames et Messieurs les délégués sont invités à apporter à la réunion tous les documents qui leur auront été distribués, car le nombre d'exemplaires supplémentaires qui pourra être mis à leur disposition pendant la réunion sera limité.

NOTES SUR L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 3a de l'ordre du jour : Projet de Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius

La 17ème session du Comité a avancé l'Avant-projet de Principes de travail destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius à l'étape 5. Il a été adopté à l'étape 5 par la 50ème session du Comité Exécutif (ALINORM 03/3A, par. 71, Annexe II) et distribué à l'étape 6 par CL 2002/38-GP.

Point 3b de l'ordre du jour: Avant-projet de Principes de travail pour l'analyse des risques en matière de sécurité des aliments

La 17ème session du Comité est convenue de commencer l'élaboration de principes de travail destinés à être appliqués par les gouvernements. Cette proposition a été approuvée comme nouveau travail par la 50ème session du Comité Exécutif (ALINORM 03/3A, par. 64, Annexe III)